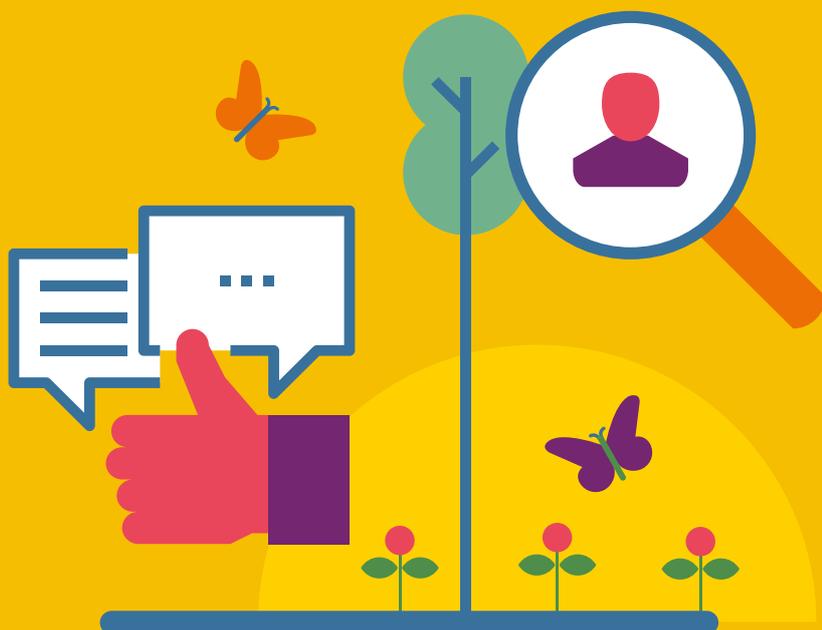


FICHE THÉMATIQUE

# LA POLITIQUE DE COHÉSION 2021-2027

## LA COOPÉRATION DANS LES PROGRAMMES RÉGIONAUX



Juillet 2024

# LA COOPÉRATION DANS LES PROGRAMMES RÉGIONAUX

Pour la programmation 2021-2027, le règlement FEDER<sup>1</sup> précise la **nécessité de renforcer les mesures de coopération avec des partenaires dans le cadre des programmes**. Cette coopération s'ajoute à la coopération au titre d'INTERREG.

L'article 3 paragraphe 4 du règlement précité mentionne que « la coopération (...) comprend la coopération avec des partenaires provenant de régions transfrontalières, de régions non contiguës ou de régions appartenant au territoire couvert par un groupement européen de coopération territoriale, une stratégie macro-régionale, une stratégie relative à un bassin maritime ou une combinaison de ceux-ci. »

Il est possible de soutenir avec le FEDER des actions qui renforcent la coopération avec des partenaires dans un État membre particulier et en dehors de celui-ci au travers de l'ensemble des 5 objectifs stratégiques.

Au stade du lancement de la programmation, les programmes régionaux FEDER-FSE+-FTJ n'ont pas particulièrement retenu cette ouverture de coopération européenne. Le programme FEDER-FSE+ Bretagne ouvre, pour certains objectifs spécifiques, la possibilité de soutenir des projets de coopération mis en œuvre hors territoire national, et notamment par le soutien aux projets partenariaux et par le soutien à la mise en réseau thématique.



## COOPÉRATION ENTRE PROGRAMMES RÉGIONAUX FEDER-FSE+

À l'échelle d'une coopération entre Régions françaises, 5 programmes régionaux dépassent leur territoire géographique d'intervention : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur. En effet, le FEDER intervient, dans ces programmes, en zone de montagne (massif des Alpes, Massif central, massif du Jura, massif des Vosges et massif des Pyrénées) ou encore sur les bassins fluviaux (bassin de la Loire, bassin du Rhône et de la Saône, bassin de la Seine et bassin de la Garonne).

<sup>1</sup> Règlement (UE) 2021/1058 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional (FEDER) et au Fonds de cohésion.

## Les stratégies des programmes régionaux ont été définies en complémentarité et articulation avec d'autres programmes et stratégies de coopération

D'une part, 3 programmes (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, et Provence-Alpes-Côte d'Azur) contribuent à la réalisation des 3 objectifs de la **stratégie macrorégionale pour la région alpine (SUERA-EUSALP)**, à savoir :

- L'accès équitable à l'emploi, en s'appuyant sur la forte compétitivité de la Région ;
- L'accessibilité interne et externe durable pour tous ;
- Un cadre environnemental plus inclusif pour tous et des solutions énergétiques renouvelables pour l'avenir.

Les actions et projets financés par ces programmes participeront directement et indirectement à la réalisation des objectifs de la SUERA.

De même, d'autres programmes veillent à la contribution des projets soutenus aux objectifs de la **Stratégie maritime Atlantique**, en particulier les programmes Bretagne, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire. Le plan d'action pour l'Atlantique 2.0, adopté en 2020, fixe quatre piliers thématiques :

- Les ports de l'Atlantique en tant que points d'entrée et plateformes pour l'économie bleue ;
- Les compétences bleues de demain et la connaissance des océans ;
- Les énergies marines renouvelables ;
- Des océans en bonne santé et des côtes résilientes.

D'autre part, le caractère transfrontalier et transnational des espaces de coopération de proximité couverts par les programmes régionaux FEDER-FSE+FTJ a engagé les Régions vers davantage de complémentarité avec les **programmes INTERREG**. Cette complémentarité se concrétise selon différentes modalités :

- L'identification pour chaque objectif spécifique dans les programmes régionaux des liens et articulations avec les programmes INTERREG ;
- La participation des Régions à la mise en œuvre de ces programmes INTERREG, soit en tant qu'autorité de gestion (par exemple, la Région Bourgogne-Franche-Comté pour le programme INTERREG France-Suisse, la Région Guadeloupe pour le programme INTERREG Caraïbes) ou en tant qu'autorité partenaire du programme (par exemple, la collectivité territoriale de Corse, autorité nationale française pour les programmes INTERREG France-Italie Maritime).

### ILLUSTRATION DE L'ARTICULATION ENTRE LE PROGRAMME FEDER-FSE+ GUYANE ET LE PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERREG AMAZONIE (PCIA)

Le programme FEDER-FSE+ Guyane soutiendra, au titre de l'allocation spécifique RUP FEDER, les infrastructures portuaires du territoire. Compte tenu de la situation géographique de la Guyane, les aménagements de ce type d'infrastructures doivent tenir compte des relations et échanges économiques entre les régions frontalières. Ainsi, les aménagements d'un port sec à Saint-Georges seront liés à la structuration des échanges commerciaux entre les entreprises de Guyane et de l'Amapá, voire du Pará (Brésil) : les investissements lourds seront pris en charge par le programme FEDER-FSE+ Guyane, tandis que les échanges entre les entreprises, les traductions de documents, les séminaires et les formations seront financés par le PCIA. Les échanges de bonnes pratiques entre le Grand Port Maritime de la Guyane et les ports de Santana et de Belém (Brésil) sont également envisagés à partir des financements du PCIA.

**L'Agence nationale de la cohésion des territoires** en tant qu'autorité nationale de coordination des fonds européens et du FEDER édite des publications à destination des acteurs des fonds européens.

L'ensemble de ces publications est disponible sur le site [www.europe-en-france.gouv.fr](http://www.europe-en-france.gouv.fr)

### Contacts

Agence nationale de la cohésion des territoires

[europe-en-france@anct.gouv.fr](mailto:europe-en-france@anct.gouv.fr)

### En savoir plus

[www.europe-en-france.gouv.fr](http://www.europe-en-france.gouv.fr)

[www.anct.gouv.fr](http://www.anct.gouv.fr)

 @L'Europe s'engage en France

 @L'Europe s'engage en France

 @EuropeenFrance

 @EuropenFrance

 @europe\_en\_france